

De l'office des Acolytes.

Le Parfait Ecclésiastique.

Diverses Instructions sur toutes les fonctions Cléricales

Disposées en Tables par M **Claude de la Croix**, prêtre du Séminaire de S. Nicolas du Chardonnet, et rédigées en Livre, corrigées et augmentées par des Ecclésiastiques du même Séminaire.

Paris 1665

Avec approbation des Docteurs, et Privilège du Roi.

Troisième partie : chapitre XIX

Acolythum oportet Ceroferarium ferre ; luminaria Ecclesiae accendere ; vinum et aquam ad Eucharistiam ministrare. – Pontif. in ordinat. Acolyth.

Ceux qui doivent faire l'Office d'Acolytes à la Messe solennelle, doivent avoir l'ordre d'Acolyte, tant que faire se peut ; cette fonction demandant de sa nature aussi bien que les autres d'être exercée par ceux qui en vertu de leur ordination ont reçu le pouvoir et la grâce de la faire : ainsi quand il y a des Acolytes d'ordre qui la peuvent exercer, on ne devrait jamais y employer de simples Clercs.

2. Ils doivent être non seulement de même hauteur, afin de porter également leurs Chandeliers ; mais encore tant que faire se peut de même taille, de même âge, de même façon comme les Chandeliers et les Cierges qu'ils portent, afin de s'acquitter de leur fonction avec plus de décence.
3. Toutes les fois qu'ils exerceront leurs fonctions, ils se souviendront de ne le pas faire par manière d'acquit, par routine, et tout naturellement, comme si c'étaient des actions profanes ; mais par principe de religion et dans le désir de glorifier Dieu, et de coopérer au saint Sacrifice de la Messe.
4. Ils tâcheront pour cet effet de s'y disposer le mieux qu'il leur sera possible, purifiant leur Conscience, auparavant que de s'ingérer de faire leurs fonctions : de les exercer avec tout le respect, toute la dévotion, toute l'exactitude qu'il leur sera possible, dans les sentiments d'une sainte frayeur et d'une juste appréhension qui passe jusqu'au tremblement pour se voir obligé de paraître devant la Majesté infinie d'un Dieu, lequel est infiniment plus jaloux de son honneur que ne sont les Rois de la terre devant lesquels on se prend garde des moindres fautes : en un mot de mener une vie toute sainte, et qui correspond à la sainteté de leur état.
5. Ils seront revêtus par dessus la Soutane, d'un Surplis blanc et honnête, ou selon l'usage de quelques Églises d'un Amict, Aube et Ceinture : il est néanmoins plus convenable qu'ils aient un Surplis, comme étant leur habit Clérical.
6. Quand ils portent leurs Chandeliers, ce doit toujours être les mains nues et découvertes, celui qui est au côté droit mettant sa main droite au nœud du milieu, et la gauche au pied ; et au contraire celui qui est au côté gauche mettant sa gauche au nœud, et la droite au pied : que si dans la suite ils viennent à changer de côté, en sorte que le premier devienne le second, et le second le premier, ils changent aussi de main. En un mot il faut qu'ils aient toujours la main qui est en dehors au nœud, et celle qui est en dedans, au pied.

7. Pareillement quand ils portent des flambeaux ou torches, le premier doit tenir son flambeau ou torche de la droite, et le second de la gauche, ayant l'autre main contre la poitrine.
8. Ils doivent tenir et porter leurs Chandeliers droits et également élevés, tenant le pied au dessous de la poitrine à la ceinture.
9. Quand ils marchent, ce doit être avec grande modestie et gravité, d'un pas égale, le corps droit, la vue baissée, et la tête découverte dans l'Église, ou couverte dehors l'Église, si ce n'était qu'on portât le S. Sacrement, ou une insigne Relique en l'honneur de laquelle se fit la Procession ; car pour lors ils doivent être découverts aussi bien que tout le Clergé. Quand le Thuriféraire les précède, il y doit avoir deux ou trois pas de distance entre eux et lui.
10. Ils doivent marcher ensemble, sans que l'un devance l'autre, si l'incommodité du lieu ne les oblige de faire autrement ; et alors celui qui est à la gauche et est le second, doit prendre le devant.
11. Toutes les fois qu'ils doivent faire inclination ou gémissement ensemble, ils doivent être très exacts de faire tout cela en même temps, et en un mot de garder une très-grande uniformité en toutes leurs actions, soit entre eux, soit avec les autres Ministres, sauf les choses qui leur sont particulières.
12. Quand ils sont debout, ils doivent tenir le corps droit et ferme, les yeux baissés, et immobiles comme des statues, sans se remuer, principalement durant l'Évangile, que le diacre chante.
13. Toutes les fois qu'ils présentent quelque chose au Diacre, Sous-Diacre, ou autres Ministres, ils ne baisent la chose offerte, ni la main de celui auquel ils la présentent.
14. L'ordre qu'ils garderont pour allumer les Cierges de l'Autel est tel. Ils font ensemble gémissement à l'Autel, et après avoir pris et allumé leurs bougies, et fait les gémissements requis selon la différente assiette des lieux, ils commencent à allumer par les plus proches de la croix, sans se prévenir l'un l'autre, mais tâchant d'allumer chaque Cierge en même temps ; et pour les éteindre, ils commencent par les plus éloignés de la Croix.
15. L'heure de la Messe approchant, ils lavent leurs mains, prennent le Surplis (à moins qu'ils ne doivent s'en revêtir à la Sacristie) et après avoir fait tout deux leur prière devant le S. Sacrement, ils se rendent à la Sacristie.
16. Le premier aide le diacre à s'habiller, sans toutefois lui présenter ni le Manipule ni l'Étole, et le 2^o le Sous-Diacre ; puis les Cierges de l'Autel allumés comme ci-dessus et ceux de leurs Chandeliers, ils se placent le 1^o à la droite du Thuriféraire qui est à la droite du Diacre, et le 2^o à la gauche du Cérémoniaire qui est à la gauche du Sous-Diacre ; si la Sacristie était trop petite ils se mettent derrière le Diacre et Sous-Diacre.
17. Après avoir salué comme les autres le Crucifix de la Sacristie, puis le Célébrant, ils vont à l'Autel portant leurs Chandeliers, marchant après le Thuriféraire, et saluant le Chœur à ses côtés, s'ils passent par devant.
18. Étant arrivé à l'Autel le premier Acolyte se met au côté de l'Épître et le second au côté de l'Évangile tous les derniers en ligne avec les autres, font gémissement sur le pavé, et vont mettre leurs Chandeliers sur la Crédence, sans que celui qui est au côté de l'Évangile doive faire gémissement en passant par le milieu de l'Autel.
19. S'il y avait Aspersion d'eau-bénite, après avoir déposé leurs Chandeliers sur la Crédence, ils se mettent à genoux, jusqu'à ce que le Célébrant se relève, et se tiennent aux côtés de la Crédence, les mains croisées contre la poitrine. Quand le Célébrant les asperge, c'est à savoir après le Clergé et le Peuple, ils lui font inclination profonde, les mains jointes.
20. S'il y avait Procession avant la Messe, ils se rangent sous la Lampe avec le porte-Croix sans faire aucune révérence à l'Autel, quoique même le Saint Sacrement fût exposé. Quand ils marchent en Procession, ils doivent toujours se tenir aux côtés du porte-Croix : que si le passage était trop étroit, ils marcheraient alors les premiers, et le porte-Croix les suivrait.

21. Ils se mettent à genoux le premier au côté droit et le second au côté gauche de la Crédence, et y demeurent durant la Confession, les mains jointes, se signant, répondant tout bas au Célébrant, s'inclinant, et frappant leur poitrine comme le Diacre et Sous-Diacre.
22. Le Célébrant montant à l'Autel, ils se lèvent, et demeurent aux côtés de la Crédence les bras croisés contre la poitrine.
23. Quand le Célébrant commence l'Introït, ils joignent les mains, se signent, s'inclinent comme lui, et répondent aux *Kyrie* à voix basse, puis croisent les mains contre la poitrine.
24. Quand le Célébrant dit *Gloria in excelsis*, ils joignent les mains, et le disent tout bas, s'inclinant, et se signant comme lui ; et si le Célébrant s'assied, ils s'asseyent aussi sur quelques petits sièges nus (sans toutefois se couvrir) ou sur le plus bas degré de l'Autel, faisant les inclinations que fait le Célébrant, ce qu'ils observeront toutes les fois que le Célébrant s'assiéra, excepté durant l'Épître. Ils observeront de ne s'asseoir jamais que le Célébrant, le Diacre et le Sous-Diacre ne soient assis, et de se relever toujours un peu avant eux. Si le Célébrant ne s'assoit pas, ils croisent les mains.
25. Durant les Oraisons, ils ont les mains jointes, faisant les inclinations requises, et étant ou à genoux ou debout comme ceux du Chœur.
26. Durant l'Épître, Graduel, Trait et Prose ils ont les mains croisées contre la poitrine ; et si le Célébrant était assis durant l'Épître, ils ne doivent s'asseoir que le Sous-Diacre n'ait chanté son Épître et ne soit assis.
27. Quand le Célébrant bénit le diacre et non auparavant, ils prennent leurs Chandeliers ; et quand le Diacre descend de l'Autel, ils partent de la Crédence suivant le Thuriféraire, tâchant d'y arriver au même temps que le Diacre y descend, afin de ne faire qu'une génuflexion, qu'ils font aux côtés du Thuriféraire sur le pavé derrière les Diacre, Sous-Diacre et Cérémoniaire.
28. Ils se placent aux côtés du Sous-Diacre, la face tournée vers le Diacre jusqu'à la fin de l'Évangile, sans faire aucune inclination ou génuflexion.
29. L'Évangile fini, ils retournent au milieu de l'Autel, où ils font génuflexion de la même façon qu'ils sont venus, puis vont quitter leurs Chandeliers.
30. Durant le *Credo* ils observent la même chose qu'au *Gloria*, et font génuflexion d'un seul genou, quand le Célébrant dit *Et incarnatus est* ; et quand le chœur le chante, ils se mettent à deux genoux, les mains jointes, encore bien même que le Célébrant ne s'y mît pas, étant assis.
31. Quand le Diacre se lève pour aller prendre la bourse à la Crédence, s'ils étaient assis, ils se lèvent, et se tiennent debout jusqu'à ce qu'il soit assis.
32. Quand le Célébrant dit *Oremus*, et durant qu'il lit l'Offertoire, ils ont les mains jointes et inclinent la tête, puis les recroisent sur la poitrine.
33. S'il y a Offrande, ils se tournent vers le Peuple, étant à la gauche du Sous-Diacre, les mains croisées contre la poitrine.
34. Le premier aide au Sous-Diacre à mettre le grand voile sur ses épaules, et le second plie le petit voile, qui couvrait le Calice, et le met plié au milieu de la Crédence. Ensuite le premier Acolyte ayant pris les burettes avec le bassin, les porte à l'Autel, suivant le Sous-Diacre, pose le bassin au côté de l'Épître, sans faire aucune révérence en arrivant, et présente la burette de vin au Sous-Diacre, l'anse d'icelle tournée vers soi, puis celle de l'eau, l'anse d'icelle tournée vers le Sous-Diacre.
35. Il reprend le bassin et les burettes et, sans aucune révérence, les porte à la Crédence, auprès de laquelle il demeure debout avec son compagnon, les mains croisées contre la poitrine durant l'encensement.
36. A la fin de l'encensement ils vont donner à laver au Célébrant, sans faire aucune révérence à l'Autel, mais seulement une inclination profonde au Célébrant : le premier présente le bassin et la burette, et le second l'essuie-mains, faisant semblant de baiser la burette et l'essuie-mains, et faisant une autre inclination profonde au Célébrant.

37. Ils s'en retournent comme ils sont venus à la Crédence, où ils demeurent debout, et quand le Thuriféraire les encense, ils lui font inclination de tête avant et après.
38. Durant toute la Préface ils ont les mains jointes, s'inclinant de la tête à ces mots *Deo nostra*. Ils s'inclinent aussi médiocrement au *Sanctus* qu'ils disent tout bas, et se signent à *Benedictus*, etc.
39. Ils vont faire tous deux gémuflexion au milieu de l'Autel ; se séparent pour aller prendre leurs baguettes, chacun de son côté ; et les ayant allumés, font derechef gémuflexion, et vont allumer les Cierges, qui selon la coutume des lieux pourraient être dans les grands Chandeliers aux côtés de l'Autel.
40. Après avoir éteint et déposé leurs baguettes en leur propre lieu, ils font ensuite une gémuflexion au milieu de l'Autel, vont à la Sacristie prendre des flambeaux, et reviennent avec le Thuriféraire, saluant le Chœur en allant et venant ; font gémuflexion, et après se retirent un du côté de l'Épître et l'autre du côté de l'Évangile, et se mettent à genoux sur le pavé.
41. Ils élèvent leurs flambeaux durant l'élévation de l'Hostie et du Calice.
42. Après l'élévation ils se lèvent, font gémuflexion au milieu de l'Autel, et retournent à la Sacristie, si ce n'est qu'on doit donner la Communion, comme aussi aux Messes de Jeûnes et aux Messes des Morts, quoiqu'il n'y eût point de Communion ; car alors ils doivent demeurer à genoux avec les flambeaux jusqu'après la Communion, sans rien faire autre chose. Il faut toutefois excepter les Vigiles de Noël, Pâques et Pentecôte, le Jeudi-Saint et les Quatre-Temps de la Pentecôte.
43. Étant retournés à l'Autel, ils demeurent proche la Crédence à genoux ou debout comme le Chœur. Ils se frappent la poitrine à ces paroles, *Nobis quoque peccatoribus*, et ont les mains jointes durant le *Pater noster*.
44. Durant *Agnus Dei*, etc. et *Domine non sum dignus*, etc. ils sont inclinés médiocrement vers l'Autel, les mains jointes, frappent la poitrine, et les disent tout bas, et durant la Communion du Prêtre ils sont inclinés profondément.
45. Le premier reçoit la Paix du Thuriféraire et la donne au second (pourvu qu'ils soient proches l'un de l'autre) avec les Cérémonies accoutumées ; mais s'ils tenaient des flambeaux ils ne reçoivent point la Paix, ne frappent point leur poitrine, et ne s'inclinent comme au nombre précédent.
46. S'ils veulent Communier, ils donnent leurs flambeaux à d'autres et Communient en leur ordre.
47. S'ils ne tiennent point de flambeaux, le premier prend des deux mains le bassin et les burettes et les porte à l'Autel, présente au Sous-Diacre les burettes de la main droite, puis les ayant reçues, les reporte avec le bassin sur la Crédence sans faire aucune révérence, et éteint le Cierge du *Sanctus* qui est du côté de l'Épître. Le second prend sur la Crédence le petit voile du Calice, et le porte au côté de l'Évangile, fait gémuflexion au milieu de l'Autel derrière le Sous-Diacre et en même temps que lui ; il éteint ensuite le Cierge du côté de l'Évangile.
48. Durant les Post-communions ils ont les mains jointes et font les mêmes inclinations que le Célébrant ; ils se mettent à genoux quand le Célébrant donne la Bénédiction et se signent ; ensuite ils se lèvent debout, les mains jointes pour l'Évangile, se signent, et font les mêmes inclinations et gémuflexions que le Célébrant.
49. La Messe dite, ils retournent à la Sacristie, saluant l'Autel, le Chœur, et le Crucifix de la Sacristie, comme ils ont fait en venant ; et aident le premier au Diacre, et le second au Sous-Diacre à se déshabiller ; puis ayant fait leurs actions de grâces, ils se retirent en Paix.
50. Si le S. Sacrement était exposé :
 1. Ils font, avec tous les autres, gémuflexion des deux genoux avec inclination de tête et des épaules au commencement et à la fin de la Messe.
 2. Quand le Célébrant encense à genoux le Saint Sacrement, au premier et second encensement, ils se mettent à genoux, sans faire inclination devant et après quand le Célébrant avec ses Ministres la fait.
 3. Ils s'abstiennent de tous baisers quand ils présentent ou reçoivent quelque chose du Célébrant.

51. Aux Messes pour les Défunts :

1. Ils ne saluent point le Chœur.
2. Ils sont à genoux comme le Chœur durant les Oraisons qui se disent avant l'Épître et après la Communion ; depuis le Commencement du *Sanctus* jusqu'à *Pax Domini, etc.* exclusivement, et depuis la dernière Post-communion jusqu'à l'Évangile exclusivement.
3. Ils ne portent point leurs Chandeliers à l'Évangile, et marchent tous les derniers après le Sous-Diacre ; ils se mettent au côté du Sous-Diacre, les mains jointes, et sans se signer.
4. Ils tiennent les flambeaux après l'élévation jusqu'après la Communion.
5. Ils s'abstiennent de toutes sortes de baisers en présentant ou recevant quelque chose du Célébrant.

52. En présence de l'Évêque Diocésain :

1. Ils lui font génuflexion au commencement et à la fin de la Messe, et toutes les fois qu'il passe devant eux, ou eux devant lui.
2. Quand le Diacre avant l'Évangile lui va demander la Bénédiction, ils y vont avec lui, saluent l'Évêque d'une génuflexion, puis se mettent à genoux comme le Diacre, et s'étant relevés saluent en partant l'Évêque d'une autre génuflexion.
3. En la présence d'un prélat étranger, ils lui font seulement inclination profonde dans les cas auxquels ils font génuflexion à l'Évêque Diocésain.

<http://www.ceremoniaire.net/>

www.ceremoniaire.net